

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE1022

présenté par

M. Dive, Mme Anthoine, Mme Bonnet, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Bourgeaux,
M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Dubois, Mme Corneloup, M. Cordier, M. Descoeur, Mme Duby-
Muller, M. Forissier, Mme Genevard, M. Hetzel, Mme Frédérique Meunier, M. Neuder,
Mme Petex, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, M. Taite,
M. Vatin, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry

ARTICLE 2

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 5° D'informer et de diffuser l'avancement des nouvelles techniques de sélection et d'amélioration des cultures, à destination des actifs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire et des citoyens. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La recherche et l'innovation jouent un rôle central dans l'amélioration des pratiques agricoles et alimentaires, notamment à travers l'introduction de nouvelles techniques de sélection et d'amélioration des cultures. Ces avancées, souvent regroupées représentent un potentiel considérable pour accroître la résilience des cultures face aux défis climatiques et réduire l'utilisation des intrants chimiques. Cependant, l'acceptabilité sociale et la compréhension publique de ces techniques sont des éléments essentiels pour leur adoption réussie. C'est pourquoi cet amendement propose d'informer et de sensibiliser tant les acteurs des secteurs agricoles et agroalimentaires que le grand public sur l'état de l'art des nouvelles techniques de sélection et d'amélioration des cultures. Cette démarche vise à favoriser un dialogue ouvert et informé.